

CONVENTION D'EXPLOITATION DE RACINE DE GENTIANE (GENTIANA LUTEA)

PREAMBULE

Les 2 parties ont pris connaissance du « Guide de bonnes pratiques de production de gentiane » mis à disposition par l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune.

LE GENTIANAIRES ou la SOCIETE EXPLOITANT DES RACINES DE GENTIANE s'engage à être en règle vis-à-vis du statut administratif relatif au code du travail et aux déclarations associées.

OBJET

Le présent document contractualise la vente de racine de gentiane jaune (*Gentiana lutea*) présente sur un terrain :

Entre le **PROPRIETAIRE DE LA GENTIANE** :

Adresse :

Tel :

en tant que : *(cocher la case correspondante)*

- Propriétaire du terrain
- Autre, précisez :

ci-après nommé le PROPRIETAIRE, d'une part

et l'EXPLOITANT :

le cas échéant représenté par :

Adresse :

Tel :

En tant que : Gentianaire indépendant Société

(Cocher la case correspondante)

Immatriculé : *(cocher et renseigner les cases correspondantes)*

- Au Registre du Commerce et des Sociétés de.....
sous le n°
- Code APE-NAF :
- N° Siret :
- N° MSA :

ci-après nommé l'EXPLOITANT d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit, en 6 articles :

ART. 1 : DROIT D'EXPLOITATION D'UNE MONTAGNE/PARCELLE

Le PROPRIETAIRE cède à l'EXPLOITANT, de manière exclusive et pendant la durée du contrat, le droit de prélever la gentiane sur

- ✓ La montagne/parcelle dite :
- ✓ D'une surface de :
- ✓ Sise sur la commune de.....
Code postal :
- ✓ Références cadastrales :
- ✓ Dernière date d'exploitation connue :
- ✓ Autres précisions :

Remarque : Le PROPRIETAIRE L'EXPLOITANT

(Cocher la case correspondante)

fera son affaire des autorisations de passage pour accéder aux parcelles exploitées.

ART. 2 : DUREE

La cession de l'exploitation de gentiane est valable pour la période du.....
au

ART. 3 : MODALITES DE PESEES ET REMUNERATION

Le prix au kg de gentiane fraîche est fixé à euro HT.

Pendant toute la durée de l'exploitation, la gentiane fraîche sera pesée (*fréquence*) par (*nom de la personne*) pesée à laquelle pourra assister le PROPRIETAIRE ou son représentant.

Autres précisions : (sortie de la gentiane, pesée, ...etc.) :
.....

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement aura lieu conformément à la réglementation en vigueur, selon les modalités convenues entre les 2 parties : (délai, moyens de paiement, etc.) :
.....
.....

ARTICLE 5 : MODALITES SPECIFIQUES LIEES AUX PRATIQUES D'ARRACHAGE

L'EXPLOITANT s'engage à prélever la gentiane de manière la plus respectueuse possible sur le plan social et environnemental. Il s'engage notamment sur les points suivants :

- ✓ Outillage autorisé :
- ✓ Respect du chemin d'accès :
- ✓ Respect des clôtures
- ✓ Respect du milieu : faune, flore, terrain
- ✓ Prise en compte de la présence d'animaux
- ✓ Entre 60 et 80 % des plants « matures » (voir guide) seront prélevés.
- ✓ Remise en place et tassement des mottes
- ✓ Autres précisions :
.....
.....
.....

ARTICLE 6 : RESPONSABILITES

LE PROPRIETAIRE dégage toute responsabilité

- ✓ Au cas où le bétail présent sur la montagne provoquerait des accidents à l'EXPLOITANT ou à ses salariés.
- ✓ Au cas où l'EXPLOITANT ou ses salariés se blesseraient dans le cadre de leur activité.

L'EXPLOITANT est en charge de contractualiser auprès d'une société d'assurance de son choix toute assurance couvrant le chantier, notamment en matière de responsabilité civile.

ARTICLE 7 : RESILIATION ANTICIPEE

L'une des parties pourra résilier le présent contrat de plein droit dans les cas suivants :

- ✓ Non-respect par l'autre partie de ses obligations contractuelles, non réparées dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet,
- ✓ Non-respect du « Guide des bonnes pratiques de production de gentiane » par l'autre partie
- ✓ Si l'autre partie fait l'objet d'une quelconque procédure collective ou deviendrait insolvable dans le cadre de son activité ou d'une activité annexe
- ✓ Modification de la structure du capital et/ou de fusion emportant changement de contrôle de l'autre partie

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES

à le

Pour le PROPRIETAIRE
Signature
(précédé de la mention Lu et approuvé):

Pour l'EXPLOITANT
Signature
(précédé de la mention Lu et approuvé):